

Frédérique DUMAS
Députée de la 13^{ème} cir. des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Franck RIESTER
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture
3 rue de Valois
75033 Paris Cdx 01

A Paris,
Le 17 décembre 2018

Monsieur le Ministre,



En qualité de Députée de la treizième circonscription des Hauts-de-Seine, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseure, Madame Françoise NYSSSEN, sur le projet de classification du quartier de la Butte-rouge, situé à Châtenay-Malabry et menacé de démolition partielle, au titre des « sites patrimoniaux remarquables », dans un courrier daté du 26 juin dernier.

La Butte-rouge est une cité-jardin construite entre 1921 et 1965, qui abrite 3 695 logements sur une superficie de 65 hectares de verdure. Il s'agit d'un site historique exceptionnel à double titre : architectural/urbanistique et social. En effet, modèle historique d'urbanisme social et humaniste, elle est inscrite depuis 1985 à l'inventaire des sites pittoresques du XX^{ème} siècle.

Témoin d'un passé rayonnant, la Butte-rouge participe toujours pleinement à favoriser la mixité sociale à Châtenay-Malabry et permet à ses habitants de vivre dans de bonnes conditions. En témoignent les équipements de qualité dont ils bénéficient comme des crèches, des écoles, un collège, un gymnase, des terrains de sport, des commerces, ainsi qu'une salle de spectacle, une bibliothèque et un cinéma, qui permettent un accès favorisé à la culture en son sein.

Aussi, la Butte rouge est un Eco-quartier historique du Grand Paris, où nature et bâtiments cohabitent en harmonie et où la première est utilisée de façon responsable dans le fonctionnement des seconds.

Huit de ses bâtiments étant menacés de démolition, j'ai alerté, comme l'Association Environnement 92, ou le Ministre Jacques LANG, Madame Françoise NYSSSEN sur la menace que fait peser cette démolition sur le patrimoine de ma circonscription et sur la demande qui en découle que la Butte-rouge soit classée au titre des « sites patrimoniaux remarquables » (selon les art. L631-1 à L631-5 du Code du Patrimoine).

Sensibilisée également par Monsieur Stéphane BERN, Madame la Ministre a informé en août dernier le maire de la ville de Châtenay-Malabry, Monsieur Georges SIFFREDI, qu'elle avait missionné un groupe d'experts, désignés par la ville et par la DRAC, afin d'établir un plan guide et des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères pour la fin de l'année 2018. Dans la perspective du rendu des conclusions de ce groupe de travail, Madame François NYSSSEN a également demandé aux services de

l'Etat en région d'organiser, « en temps utile », une séance de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) afin de recueillir son avis sur le projet de réhabilitation et d'envisager des modalités de protections adaptées aux composantes architecturales et paysagères du site. Il aboutira, je l'espère, au classement de la Butte-rouge en « site patrimonial remarquable ».

Consciente de la richesse patrimoniale, sociale et écologique que constitue la cité-jardin de la Butte-rouge pour ma circonscription, mais également pour le projet du Grand Paris et plus généralement pour la France, je me permets d'attirer votre attention sur ce dossier. Les travaux du groupe d'experts devaient être rendus fin décembre. Je souhaiterais donc savoir si cet agenda sera respecté et si je pouvais être tenue informée du suivi de ces travaux, ainsi que de leurs contenu et conclusions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Frédérique DUMAS